Nations Unies S/2012/102



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 février 2012

Original : français

Lettre datée du 17 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 16 février 2012 (S/2012/101), dans laquelle vous exprimez votre intention de proroger le mandat du Tribunal spécial pour le Liban pour une période de trois ans à compter du 1er mars 2012, conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de l'annexe à la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité, a été portée à l'attention des membres du Conseil. Ils prennent note de votre intention.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Kodjo **Menan**

12-23659 (F) 170212 170212



